

JUN / JUILLET / AOÛT 2023

LE GRAND GRAND #2 DÉBALLAGE 8-9 JUILLET



Sur le Vif

Plélan en transition
Les jardins partagés
P.10

Dossier

Animations de l'été
programmation culturelle
P.12-15

Aménagements

Nouvelle
signalétique
P.16

Rassemblement des Classes 3 / 9 avril

Le rassemblement annuel des classes a toujours autant de succès ! 220 personnes se sont retrouvées autour d'un repas intergénérationnel et très chaleureux.



Crédit photo @ Styl Photo

Portes ouvertes du centre de secours / 15 avril

Sous un soleil radieux, plus de 700 visiteurs sont venus découvrir le nouveau centre de secours de la commune. Une opération réussie pour valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires !



Commémoration du 8 mai

Le lieutenant Thierry Collin a été décoré de la Légion d'honneur en présence des élus municipaux, pompiers, gendarmes, de la fanfare plélanaise et des représentants de l'Union nationale des combattants (UNC).



Vide grenier de la Bouillotte / 3 juin

Un grand bravo à l'équipe composée de 20 bénévoles de l'association La Bouillotte ! Une édition 2023 réussie avec 110 exposants et un public toujours au rendez-vous. L'accueil et l'organisation ont été particulièrement appréciés dans une ambiance conviviale et festive.



Crédit photo @ Images & Diffusion



Crédit photo @ Mickaël Manguy

Course de caisses à savon / 10 juin

1 500 spectateurs ont applaudi et encouragé les courses de bolides « fait maison » et des brouettes customisées. Bravo à l'association Thélандаise et ses bénévoles pour leur dynamisme. Rendez-vous au vide grenier du 10 septembre !

ÉDITO

Murielle Douté-Bouton
Maire de Plélan-le-Grand



Un repreneur pour le site de Fleury-Michon

J'ai le plaisir de vous informer que le site de Fleury-Michon va très certainement être repris : l'entreprise INARIZ, groupe Marbour, basée à Lamballe a trouvé dans le site de Plélan une opportunité pour accompagner son développement industriel. Les négociations sont bien avancées, un compromis de vente a été signé mi-juin. Si la vente se concrétise, le démarrage de la production est pressenti après l'été 2024, le temps de réaliser des travaux permettant d'adapter les lignes de production. L'entreprise INARIZ communiquera ultérieurement dans la presse à ce sujet.

Soutien au Lycée de la cité scolaire de Brocéliande

L'ouverture prochaine du Lycée Mona Ozouf de Ploërmel a induit la révision de la carte scolaire, modifiant très fortement le périmètre de recrutement du Lycée de la cité Scolaire de Brocéliande. En parallèle, la baisse des effectifs des élèves de seconde en 2021 en raison de la démographie va se traduire par des fermetures de classe de terminale à la rentrée prochaine. Lors de plusieurs réunions successives avec le DASEN¹ du Morbihan, le maire de Guer et les maires des

communes concernées par la nouvelle carte scolaire, j'ai eu l'occasion de réaffirmer tout l'attachement du territoire à la cité scolaire de Brocéliande et en particulier à son Lycée. Cet établissement fait partie des atouts d'attractivité de notre bassin de vie, il doit être soutenu.

Ressource en eau et risques incendies

L'été 2022 restera dans nos mémoires comme celui ayant vu la 1ère alerte rouge canicule en Bretagne et des incendies en forêt de Brocéliande. Ne disposant d'aucune boule de cristal pour prédire le climat de cet été 2023, je vous recommande la prudence lors de vos déplacements en forêt ou de vos barbecues en famille cet été. La ressource en eau restant fragile, le département est actuellement sous le coup d'un arrêté préfectoral de vigilance sécheresse : l'eau potable est donc à utiliser avec parcimonie.

Ces précautions prises, je vous donne rendez-vous tout l'été lors des nombreuses animations et spectacles proposés sur la commune, à commencer par le Grand Déballage les 8 et 9 juillet puis les animations du 14 juillet.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

¹DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

La fanfare Plélanaise : des résultats prometteurs aux Grands Prix Régionaux de musique et un rendez-vous en 2024...

Prix d'honneur avec une mention très bien en Percussions et un prix d'honneur en Ensemble au Concours régional à Belle île en Mer, la Fanfare Plélanaise a été bien récompensée. Cerise sur le gâteau : les Grands Prix Régionaux de Musique 2024 se dérouleront à Plélan le Grand ! La commune accueillera chaleureusement l'ensemble des musiciens et musiciennes de la Région Bretagne.



PISCINE

Ouverture
du 1^{er} juillet
au 03 septembre !



Horaires :

Lundi fermée,
mardi 12h-18h30,
mercredi 10h30-12h00
et 14h30-18h30,
jeudi 14h30-18h30,
vendredi 10h30-12h00
et 14h30-18h30,
samedi et dimanche
10h00-12h00
et 14h30-18h30.

Nouveau :
venez tester la piscine
sur le temps du midi
les mardis de juillet
à partir de 12h !



ECLAIRAGE PUBLIC



Pour rappel,
l'éclairage public est
éteint jusqu'au 18 Août !

Profitons du ciel étoilé...

VIGILANCE MÉTÉO

**METEO
FRANCE**

La Météo des forêts
indique un niveau de
danger de feux de forêts
établi à partir des prévi-
sions météorologiques et
l'état de sécheresse
de la végétation.

www.meteofrance.com

POLICE MUNICIPALE

La gendarmerie nationale et la police municipale renforcent leur coopération. Retour sur l'usage du radar pédagogique.

Une nouvelle convention de coordination

La police municipale et la Communauté de brigades de Montfort-sur-Meu ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune de Plélan-Le-Grand.

L'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par les forces de sécurité de l'Etat compétentes, avec le concours de la commune signataire, fait apparaître les **besoins liés à la prévention routière, la prévention de la délinquance, la lutte contre les pollutions et nuisances, la lutte contre les conduites addictives, le contact de proximité et la prévention contre les incendies.**



La convention de coordination qui sera prochainement signée précise les périmètres de collaboration et officialise le partenariat opérationnel au quotidien entre la police municipale et la gendarmerie.

A quoi servent les radars pédagogiques ?



Ces systèmes radars sensibilisent les conducteurs et conductrices de véhicules motorisés. Leur présence et l'information transmise aux véhicules incitent les usagers à ajuster leur allure dans certaines zones en diffusant des messages brefs. Ils sont généralement implantés à proximité des établissements scolaires, des zones limitées à une vitesse de 30 Km/h et en situation d'aménagements routiers complexes.

Mais le radar pédagogique enregistre aussi le nombre de véhicules à l'heure ainsi que leur vitesse, dans les deux sens de passage.

Ces informations mesurées à distance du radar, après recueil et analyse, apportent des indications utiles pour élaborer des actions de prévention et des projets d'aménagements de voirie.

Ce dispositif est mobile sur la commune et il est implanté dans des zones de circulation identifiées par la police municipale comme récemment rue des Forges, rue des Glyorels et rue de l'Hermine en ville, mais également en campagne.



COVOIT'GO : LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN EN BROCÉLIANDE

Brocéliande Communauté développe un service simple et pratique de covoiturage pour vos trajets quotidiens sur de courtes distances. C'est gratuit et sans réservation, écologique et solidaire.

Deux lignes de covoiturage pour les particuliers

Le principe est le même qu'une ligne de transport en commun : des arrêts sont aménagés sur des lignes, mais les bus sont ici remplacés par les voitures des particuliers qui circulent. Les lignes de covoiturage Covoit'Go facilitent les déplacements en favorisant la rencontre entre conducteurs et passagers via des arrêts Covoit'Go.

Les deux premières lignes ont été créées entre Plélan-le-Grand, Saint-Péran et Maxent, ces deux communes ne bénéficiant pas de service de transport en commun.



Osez le covoiturage !

Partager un trajet en mettant à disposition les places disponibles dans une voiture est un bon moyen de rendre service. Covoit'Go est une solution locale pour répondre aux besoins des personnes qui recherchent un trajet ponctuel ou régulier.

Grâce aux arrêts Covoit'Go présents sur vos trajets habituels, vous pouvez covoiturer sans réservation avec les personnes qui vont dans la même direction que vous, en même temps que vous.

VIGILANCE SÉCHERESSE

Notre département a été mis en vigilance sécheresse le 15 juin de cette année par le Préfet. Cette première alerte intervient un mois plus tôt que durant l'année 2022. Restons vigilants et raisonnables dans nos consommations d'eau potable.

Des indicateurs pluviométriques qui restent stables

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG35) assure le suivi de l'état des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable dans le département. Le niveau des ressources mobilisées pour la production d'eau potable est satisfaisant pour la période et majoritairement meilleur qu'à la même période en 2022.

Si le printemps 2023 a été pluvieux en moyenne et le cumul de précipitation supérieur aux 5 dernières années (222 mm de mars à mai en 2023 pour 111 mm en 2022), le mois de mai et juin a été majoritairement secs et l'impact reste fort sur le débit des cours d'eau et l'humidité des sols.

Vigilance sécheresse : quelles conséquences ?

- **Interdiction de manœuvrer les vannes** pouvant influencer les débits sur le réseau hydrographique. Cette mesure ne concerne pas les barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.
- **Réduction volontaire des consommations d'eau** quelles que soient son origine et son usage, pour tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités).
- **Communication de la préfecture vers le grand public**, en particulier diffusion sur le site internet de l'État des décisions prises en application de l'arrêté en cours.

PÉRISCOLAIRE

Découvrez toute l'actualité du service périscolaire pour la rentrée 2023-2024

Du changement à la garderie !

En septembre prochain, les enfants de l'école maternelle *Les Mains vertes* qui fréquentent la garderie seront accueillis à la Canopée matin et soir et y rejoindront ainsi les élèves de l'école *La pierre Pourprée*.

Ce regroupement permettra d'accueillir les enfants dans un équipement conçu et dédié à l'enfance qui dispose de mobilier et de matériel pédagogique adapté mais aussi de rassembler les fratries sur le temps de la garderie.

Pour le service périscolaire, l'intérêt est de faciliter la continuité de service tout au long de la journée : le regroupement

sur un seul lieu des agents permettra de mieux partager les pratiques professionnelles, de mettre en place des projets pédagogiques communs et de proposer des activités diversifiées aux enfants.

Ce regroupement permettra enfin de déclarer la garderie périscolaire auprès de la CAF, gage d'un service de qualité pour les familles et de reconnaissance pour la collectivité et ses agents.

Une réunion de concertation a été proposée aux familles le 4 mai dernier et plusieurs sujets de préoccupation



L'année scolaire 2023-2024 sera une période d'expérimentation et d'évaluation au cours de laquelle des ajustements pourront avoir lieu.

face à ce changement ont été soulevés : ils seront pris en compte pour faire évoluer le service dans l'intérêt des enfants et des familles.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉVOLUE



Pour les nouvelles familles, un dossier est disponible en mairie ou sur le site internet www.pielan-le-grand.fr

Les dossiers sont à compléter et retourner au plus tard le 31/07.

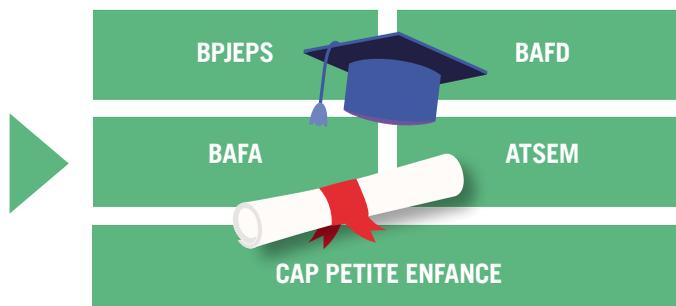
L'accueil en garderie à destination des enfants de primaire (élémentaire et maternelle) se déroulera à la Canopée à partir du mois de septembre le matin et soir selon les horaires habituels : **7h25 - 8h45 et 16h45 - 18h45**.

Pour l'inscription des familles ayant déjà un compte « BL Enfance », celles-ci pourront y déposer les documents administratifs obligatoires de leur.s enfant.s :

- Fiche enfant à jour
- Fiche sanitaire avec la page en copie des vaccins de l'enfant
- Attestation de quotient familial CAF ou MSA
- Attestation d'assurance
- Un RIB (pour une demande de prélèvement mensuel)

Cette procédure permettra l'ouverture automatique des services. Il appartiendra aux familles d'effectuer les réservations au restaurant scolaire, à la garderie et aux activités prévues durant les Temps d'Activités du Mercredi (TAM). L'inscription journalière est ouverte en ligne à partir du 15 août.

Equipe périscolaire :
20 agents encadrants
matin, midi et soir



LES TARIFS ÉVOLUENT (À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023)

Évolution des tranches du quotient familial

Afin de mieux prendre en compte la réalité économique des familles, la municipalité crée une 6^{ème} tranche de tarification en scindant la tranche B en 2 tranches distinctes. Cette modification s'appliquera dès le mois de septembre sur l'ensemble des tarifs périscolaires : repas, garderie et TAM. Un tarif « hors commune » est créé et indexé sur le Tarif A comme précédemment.

La garderie : du forfait à la ½ heure

La garderie périscolaire précédemment facturée au forfait mensuel avec une possibilité de facturation ponctuelle sera dorénavant facturée à la ½ heure avec un tarif unique par enfant : cette évolution est imposée par la CAF mais ne devrait pas impacter de manière importante la grande majorité des familles suite à une étude précise permettant la création de cette nouvelle tarification.

La restauration scolaire et les TAM

> Les tarifs des repas évoluent différemment en fonction des tranches de QF.

> Les TAM passent à un tarif unique par mercredi.

> L'ensemble des tarifs est consultable sur le site internet et disponible dans le dossier d'inscription pour la rentrée 2023.

Le portail familles : l'indispensable pour communiquer !

Pour les nouvelles familles, le portail famille est la plateforme unique pour réaliser les demandes d'inscription aux différents services périscolaires. Vos services seront ouverts suite au dépôt du dossier complet.

Le service périscolaire vous communiquera les identifiants d'accès, précieux sésame !



AIDES AUX AIDANTS

Le rôle de proche aidant est un véritable engagement qui impacte souvent sa propre vie personnelle et professionnelle, sa santé et son bien-être



Un nouveau dispositif d'écoute d'accompagnement

Une nouvelle plateforme d'aide aux aidants vient de s'implanter au CIAS de Mordelles en partenariat avec le centre hospitalier Brocéliande. Elle s'adresse aux aidants familiaux apportant une aide à une personne fragilisée par l'âge ou une maladie neuro-évolutive.

Une permanence de soutien

Ces temps d'accueil et d'accompagnement permettent d'apporter une écoute et un soutien vers des solutions de répit. C'est aussi un espace pour partager avec d'autres aidants vivant une situation similaire et facilite l'orientation vers des partenaires et services existants en fonction des besoins.



Les rendez-vous ont lieu le jeudi après-midi dans les locaux de L'inter'Val, rue de la Chèze à Plélan-le-Grand, à l'horaire convenu avec la plateforme du CIAS.

PLATEFORME
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE RÉPIT CIAS À
L'OUEST DE RENNES



Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES

02 90 02 36 37

cias-ouest-rennes.fr

accompagnaidants@cias-ouest-rennes.fr

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
À L'OUEST DE RENNES

CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

Les délais de prise de rendez-vous s'améliorent

Les délais d'obtention

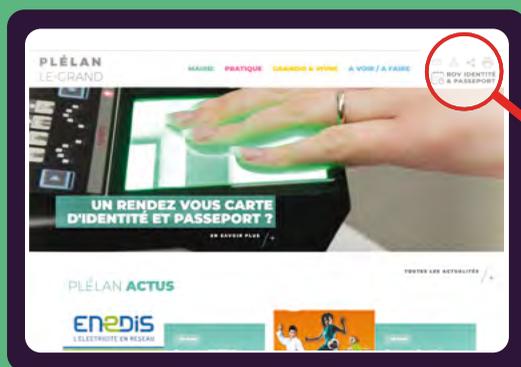
Depuis le début de la pandémie de Covid, les délais et d'obtention des titres d'identités ont explosé : au niveau national, le nombre de demandes est passé de 10 millions en 2019 à plus de 14 millions de demandes après le covid.

Avec plus de 90 jours entre la prise de rendez-vous et l'obtention d'un titre d'identité au 1^{er} trimestre 2023, la situation s'améliore néanmoins.

Plélan-le-Grand fait partie des 26 communes « historiques » équipées d'un « dispositif de recueil » en Ille et Vilaine : la situation du département, sous-équipé en dispositifs de recueil, est préoccupante et la Préfecture s'est donné l'objectif d'atteindre les 70 communes équipées courant 2023.

Dans ce contexte, les usagers ont tendance à programmer de multiples réservations, sans décommander préalablement les rendez-vous non honorés : un cercle vicieux qui prive d'autres usagers de rendez-vous.

Depuis le mois de juin, un nouveau logiciel de prise de rendez-vous est en ligne sur le site : www.plelan-le-grand.fr dans l'onglet correspondant. Relié à un site national, il empêchera les doublons de rendez-vous :



A Plélan, les agents du service population consacrent une très grande partie de leur temps à cette mission essentielle : faire au mieux, sans pouvoir compenser le faible nombre de mairies équipées, en faisant face à l'incompréhension, l'inquiétude et parfois la colère des usagers, c'est le quotidien de nos agents depuis près de deux ans.

Vous passez un examen ?

Votre titre d'identité est valable s'il est périmé depuis moins de 5 ans.



Vous changez d'adresse ?

Le renouvellement de votre titre d'identité n'est pas obligatoire.

Veuillez différer votre demande.



Une campagne de sensibilisation est en cours pour limiter les pré-demandes actuellement afin de permettre de mieux répondre aux situations urgentes et obligatoires.

Vos démarches pour obtenir une pièce d'identité

La plateforme de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) est le premier espace d'informations pour renouveler ou demander une nouvelle carte d'identité ou un passeport :

www.ants.gouv.fr

Si vous n'avez pas la possibilité de faire cette démarche seule, vous pouvez vous rapprocher de la **Maison France Services** située

dans les locaux de Brocéliande communauté. **Prise de rendez-vous au 02 99 09 88 19.**

Prenez ensuite **rendez-vous de préférence sur le site de la mairie www.plelan-le-grand.fr** ou à défaut en appelant l'accueil au **02 99 06 81 41.**

Un rappel par mail et sms vous sera adressé 48h avant le rendez-vous.

Le jour de votre rendez-vous

6 semaines de délai en moyenne pour que la pièce revienne à la mairie et que vous puissiez venir la chercher sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service :

Lundi, mercredi, vendredi toute la journée, jeudi après-midi, le 1^{er} et le 3^e samedi du mois. Prochaines ouvertures de rendez-vous : à partir du 1^{er} septembre pour un rendez-vous en présentiel en mairie à partir de novembre 2023.

LE YUKIKAN DE BROCELIANDE



Le tatami vous attend à la rentrée !

L'association de Judo le YUKIKAN de Brocéliande, est basée sur la commune depuis plus de 10 ans. La pratique sportive, est assurée par un **professeur diplômé** sur les complexes sportifs de Plélan-le-Grand et Beignon.

▼ Retrouvez les horaires des séances du club



Les membres de YUKIKAN participent à la vie de commune

Une équipe de bénévoles dynamique organise différentes manifestations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les rejoindre. Des initiations à la pratique du judo ont été proposées aux enfants scolarisés dans les écoles de Plélan-le-Grand, Maxent, Treffendel, Paimpont et Beignon au mois de juin.

L'association animera un espace convivial et de jeux de sociétés, durant l'évènement « Le Grand déballage #2 », présenté dans ce magazine (P. 12), qui se déroulera le 8 et 9 juillet.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Pour toute demande ou pour intégrer l'association en tant que bénévole, vous pouvez contacter la présidente du club, **Laetitia Clotteaux au 07.60.72.85.84** ou par mail : **president@yukikan-broceliande.fr**
L'association sera présente au forum des associations à Beignon et Plélan-le-Grand le dimanche 3 septembre. Retrouvez toute l'actualité de l'association sur les réseaux sociaux et sur internet en recherchant «**Yukikan de Brocéliande**»

BROCELIANDE VOLLEY

Les judis volley, c'est parti !

Des tournois de volley tout l'été

Retrouvez durant l'été, les tournois gratuits organisés par l'association Brocéliande Volley. Ces tournois sont homologués par la fédération Française de Volley et s'inscrivent dans le cadre du projet « **Le volley OUTDOOR, C'est IN my club** ».

Plus d'infos sur la page facebook du club :



JOUER LE JEU

Les mordus de jeux de sociétés

Amateurs ou passionnés, les membres de l'association « **Jouer le Jeu** » vous accueillent au 5 rue de la Chèze (premier étage), les vendredis soir hors vacances scolaires. Retrouvez également un **jeu de piste concocté par l'équipe le samedi 8 juillet**, à l'occasion de la deuxième édition du Grand Déballage, lieu de départ à la médiathèque.

☎ **07.85.25.27.75**

✉ **jeuxplelan@gmail.com**

Halloween

Sorcières et Sorciers vous donnent déjà rendez-vous pour un peu de frayeur :
Mardi 31 octobre à 18h
devant la mairie.





PLELAN EN TRANSITION

Un nouveau jardin partagé animé par un collectif d'habitants.e.s

Les jardins partagés sortent de terre

Dans le cadre du projet Plélan en transition ! portée par la municipalité, la création de jardins partagés a vu le jour après une année de préparation et de concertation. **Faire un jardin collectif, ça ne s'improvise pas !** À la suite de la préparation du sol réalisée en mars, les jardiniers ont démarré par un grand classique du jardin : la production de pomme de terre. Ces premières plantations ont marqué le point de départ d'une aventure collective et participative soutenue par les services techniques de la commune.

La mairie met à disposition une parcelle communale cultivable, située au bout du Chemin de la Bouillotte. Un box de rangement a été mis à disposition de façon temporaire, le temps d'aménager un espace fermé plus spacieux pour entreposer le matériel de jardinage.



Une convention signée avec la mairie

Après plusieurs mois de préparation et accompagné par l'Inter'Val, le collectif et la municipalité ont formalisé une convention d'usage et de mise à disposition de la parcelle communale pour le projet de jardin partagé.

Une charte des valeurs et un règlement d'utilisation ont été rédigés en ce sens et pour faciliter les échanges entre le groupe d'habitants et la commune.

Plélan
en transition!



VOUS ÊTES INTÉRESSÉ.E ?

Contactez le collectif par mail :
lesdalton2plelan@gmail.com
ou présentez-vous à l'accueil de la mairie
pour en savoir plus.



VIGILANCE CITOYENNE

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation. Plélan-le-Grand est classé comme ville sensible selon l'arrêté du 7 novembre 1980



Prévenir des risques liés aux incendies

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

QUE DIT LA LOI ?

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office National des Forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer
- Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur à portée de main**
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX

- Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable
- Rester informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie



Pour aller plus loin

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, votre préfecture ou vous rendre sur www.feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.



LE GRAND DÉBALLAGE #2

LES 8 ET 9 JUILLET

La municipalité organise cette année la deuxième édition du grand déballage, temps fort qui proposera une pause festive et dynamique aux visiteurs de passage et aux habitants dans une ambiance festive et familiale.

Des animations dans les commerces

Quinze commerces participent à l'évènement. C'est **huit de plus que pour la première édition en 2022** ! Braderie, portes ouvertes, dégustation de produits, animations autour du livre et de la musique...

Les commerçants de Plélan-le-Grand se mobilisent pour faire vivre cet évènement dans les boutiques et magasins au cœur du bourg. Un **marché de producteurs et d'artisans** prendra place sur le parvis de la mairie toute la journée du **8 juillet**. Un **espace de troc** et d'échanges sera accessible sur le parvis de l'église.

Des animations culturelles et familiales

Cette année, l'accent a été mis sur les animations pour le jeune public et les familles. Détente, découverte et spectacles sont au programme : un stand de maquillage mobile avec *La marchande de couleurs*, des marionnettes géantes de la compagnie Vue d'en Ô, des manèges sans fils de Léo Paul, un château gonflable, une projection en **ciné plein air le samedi soir au vélodrome** du film « E.T » de Steven Spielberg, un troc de jeux et un point de vente de goûters pour les enfants animé par *Yukikan Brocéliande* et un jeu de piste grandeur nature proposé par l'association *Jouer le Jeu*.

L'étape finale du Grand Déballage nous amène au Fest Deiz du marché le dimanche 9 juillet au matin. Le groupe Les Beurdassous et le duo Ker Kar feront guincher les visiteurs du marché sur le parking du Proxi !



Le label villages étapes : un repère pour les visiteurs

Depuis 2014, la commune de Plélan-le-Grand est labellisée « Villages étapes ». La commune est considérée et reconnue pour son attractivité touristique et une qualité d'accueil pour les touristes, camping-caristes et les visiteurs de passage.

Le label Villages Étapes est piloté par une fédération nationale qui rayonne sur **76 communes dans toute la France**. Pour cette édition, la fédération nationale des villages étapes sera présente et animera deux stands d'information qui se tiendront au niveau de l'aire de repos « Paimpont – Brocéliande » et au niveau du rond-point de la vallée du Cast (proche du Super U).



NOUVELLE FORMULE POUR LE 14 JUILLET



Aude Marty – adjointe à la vie associative, sportive et culturelle

**Risque d'incendie et de sécheresse cet été :
la collectivité propose une alternative pour s'adapter à ces évolutions
climatiques inéluçtables**

Un risque de sécheresse important

En 2022, nous avons connu un épisode de sécheresse important. Nous gardons tous en mémoire les interventions des pompiers, et la mobilisation des agriculteurs pour venir à bout des incendies. Avec le changement climatique, cela se reproduira de plus en plus souvent, nous en avons tous conscience.

Le feu d'artifice, très apprécié pour son côté festif, peut malheureusement aujourd'hui renforcer les risques liés aux départs d'incendies accidentels surtout en période de sécheresse potentielle.

Nous ne souhaitons pas prendre le risque d'une annulation au dernier moment comme cela a été le cas en juillet 2022.

Sécurité et confort du public

A Plélan, nous rencontrons également un problème de place ! Une évolution réglementaire rend à présent impossible le tir à partir du Vélodrome pour des raisons de sécurité. Aussi, afin de maintenir un événement festif en cœur de bourg, nous devons donc nous adapter, nous avons donc étudié d'autres possibilités pour le 14 juillet.

C'est pour toutes ces raisons que, pour 2023 et 2024, nous changeons de proposition d'animations !



Au programme !

11h30 : Cérémonie officielle - Place de l'église.

La soirée du 14 juillet commencera à 21h avec une aubade de la Fanfare Plélanaise suivi à 22h30 par la Retraite aux Flambeaux avec les sapeurs-pompiers, nous pourrons suivre la Fanfare Plélanaise qui nous prépare un beau défilé cette année !

Nous nous retrouverons ensuite toutes et tous au Vélodrome pour assister au **spectacle pyrotechnique « Terre de Feu » de la Compagnie Soukha** qui se produira pour la 1ère fois à Plélan. La soirée pourra se poursuivre lors du traditionnel bal du 14 juillet, organisé par la Fanfare Plélanaise !

Nous espérons que cette proposition plaira aux petits comme aux grands !

LA LOGGIA VOUS INVITE !

Après le festival Arrête ton cirque, un spectacle gratuit à Plélan sera proposé par la Loggia durant l'été



8ème édition du Festival Arrête ton Cirque : un succès retentissant !

Le Festival Arrête ton Cirque, qui s'est déroulé à Paimpont du 26 au 29 mai, a été un véritable succès : une programmation de spectacles de grande qualité dans une ambiance conviviale, familiale et festive très réussie.

Plus de 7 000 personnes ont pu assister à l'une des 26 représentations de performances de cirque, d'arts de rue, de théâtre d'objets, de marionnettes ou à l'occasion des 4 concerts qui ont réunis danseurs et danseuses, mélomanes et curieux de passage.

Cette édition 2023, c'est aussi l'appui de 60 bénévoles qui ont prêté main-forte. **Un grand bravo à toute l'équipe de l'association, bénévoles, techniciens et salariés qui œuvrent au quotidien pour un festival reconnu et populaire.**



Des résidences d'artistes avec le lieu de l'école

La commune de Plélan-le-Grand soutient l'association grâce à une convention annuelle de partenariat qui intègre une subvention de 3 000 € pour soutenir la création, la production, la diffusion de spectacles vivants sur la commune.

Après 10 jours de résidence sur le territoire, la compagnie **Galapiat Cirque** a proposé deux représentations en clôture de résidence le 28 et 29 avril dernier. Dans la cour de l'école Les mains vertes, les élèves ont pu apprécier un des nouveaux spectacles de la compagnie : Timbre de Peaux. Ces deux représentations ont rassemblé plus de 100 spectateurs.trices dans un espace scénique aussi atypique qu'exigu : une yourte !



Un spectacle en juillet à Plélan

Membre fantôme par la compagnie *Bancal*
Samedi 22 juillet à 19h – Vélodrome de Plélan-le-Grand
Dès 8 ans – Gratuit – 45 mn

« En 2016, suite à une blessure en bascule coréenne, Karim Randé prend la décision de se faire amputer du pied droit afin de pouvoir refaire du cirque. Le Membre Fantôme est né de l'envie de partager ces expériences de blessures, sans pathos et de voir au-delà des paillettes et des sourires. »

Cette représentation est soutenue par la ville de Plélan-le-Grand en partenariat avec L'association La Loggia.

FESTIVAL LES CHARDONS ARDENTS

Heïdi a bien grandi, la compagnie plélanaise vous donne rendez-vous
lors de son festival qui se tiendra du 15 au 17 septembre prochain

Une compagnie à l'origine du festival

Heïdi A Bien Grandi est une compagnie de spectacle de rue implantée sur Plélan le Grand depuis 10 ans. Composée de comédiens, musiciens, circassiens chanteurs : ensemble, ils créent et produisent des spectacles pour les jouer partout dans les pays francophones

130 spectacles
45 000 spectateurs
70 000 kilomètres
par an parcourus/an



Des représentations dédiées aux scolaires

Mêler le pédagogique et l'artistique, c'est aussi la volonté du festival ! Deux représentations seront organisées pour les deux écoles primaires (publique et privé) le vendredi, en inauguration du festival.

Les élèves présents auront un temps de travail en classe pour revenir sur leur expérience de jeune spectateur. Cette année, c'est la compagnie « Escale » qui adapte le conte de Hans Christian Andersen « les habits neuf de l'empereur ». Théâtre gestuelle, théâtre d'ombre, lumière et danse au rendez-vous !

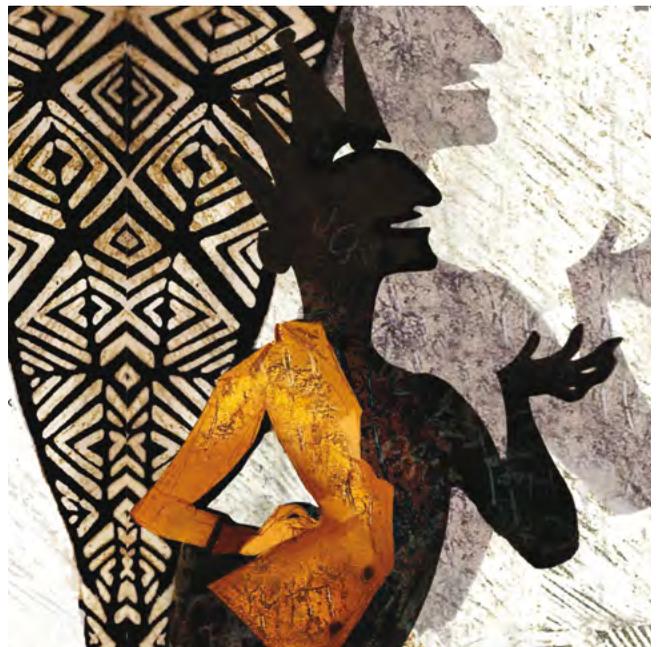
Les habitants participent !

Heïdi A Bien Grandi, c'est aussi une équipe de bénévoles passionnés par le spectacle vivant. Depuis 10 ans le festival « Les Chardons Ardents » plante le chapiteau et l'aménage en salle de spectacle. Les habitants peuvent découvrir des artistes de toutes nationalités, dans un accueil digne de leur devise : « La Rigolade c'est du sérieux, on ne rigole pas avec ça ! ».

Cette année, le festival aura lieu les 15, 16 et 17 septembre au Vélodrome. Les réservations seront possibles dès le 1er août sur le site de la compagnie :



Site internet





ÇA BOUGE DANS LE BOURG !

Une nouvelle signalétique cet été !

Dans la continuité du programme de revitalisation du centre bourg

La commune a engagé depuis 2018 le programme de revitalisation « Ça bouge dans le bourg ! ». Dans ce cadre, l'attractivité commerciale, l'accueil des touristes et l'amélioration des circulations douces font partis des axes prioritaires du programme de développement.

Suite à la crise de la COVID-19, la municipalité a ré-affirmé sa volonté de soutenir de manière significative les commerces de proximité.

Améliorer la visibilité des services et commerces

La signalétique comprendra une variété de supports d'informations pour les visiteurs. Des totems, des plans

d'orientation et des plans de la ville indiqueront l'ensemble des services municipaux, zones commerçantes et des points d'intérêts de la commune.

Des outils variés

Les entrées de bourgs (Route du thélin, Rue des Forges et à la sortie de RN24) seront pourvues de **totems d'accueil** et de signalisation des services présents sur la commune.

Des plans de la ville seront accessibles dans différents points stratégiques du centre bourg mais aussi au Thélin et à l'étang de Trégu.

Enfin, **les lattes directionnelles** seront modernisées et les mobiliers vetustes remplacés.

Coût du projet

67 563 € HT pour le mobilier urbain

3 500 € HT pour le graphisme



Parlez-moi de vous

Après une première expérience au sein de la collectivité de Chantepie de 2007 à 2022, j'ai intégré la collectivité de Plélan-le-Grand comme responsable bâtiment. J'ai été ensuite nommé responsable du centre technique au départ de Laurent Le Mintier. Je suis également Plélanais depuis 2001 et j'ai été élu municipal de 2014 à 2016.

MON MÉTIER

CHRISTIAN LE COINDRE
RESPONSABLE DU CENTRE TECHNIQUE

Quelles sont vos missions ?

Je supervise les 3 pôles du centre technique : les espaces verts, les bâtiments et la voirie. Je m'occupe de la gestion des plannings d'activités du centre technique et d'une équipe composée de 12 agents. J'assure le suivi des devis, la facturation, la préparation des budgets d'investissement de matériels et les travaux réalisés en régie sous la responsabilité du directeur des services techniques. J'ai aussi en charge d'organiser le planning pour les événements associatifs et communaux en lien avec le service communication et l'accueil de la mairie.

Qu'est-ce qui vous plaît et vous motive dans ce métier ?

C'est l'accomplissement des années passées à travailler dans divers domaines et c'est l'aboutissement d'un parcours, d'une carrière. Ce qui est intéressant, c'est que je continue d'apprendre dans d'autres domaines que mon métier initial. J'aime aussi participer aux améliorations dans les structures mises à disposition pour les habitants, aussi bien en termes d'aménagement de l'espace public que pour les bâtiments communaux.

Les - : Le manque de temps pour être plus présent sur le terrain avec les équipes.

Les + : L'ambiance de travail au centre technique.

C'EST VOTÉ



[Comptes rendus consultables en ligne :](#)

10 MAI

- Urbanisme - Dénomination de la voie desservant le lotissement des ormes
- Urbanisme - Plan Local d'urbanisme intercommunal - Demandes de modification
- Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs
- Ressources humaines - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire saisonnier d'activité
- Ressources humaines - autorisation de remisage à domicile des véhicules de service
- Ressources humaines - RIFSEEP - modification des conditions de versement de l'IFSE
- Enfance - Montant de la participation financière 2023 à l'Inter'Val et modalités de versement
- Enfance - Participation financière au fonctionnement de la classe ULIS de l'école notre-Dame de Montfort-sur-Meu
- Intercommunalité - Actualisation du pacte de gouvernance de Brocéliande Communauté
- Commande publique - Marchés de travaux Réseau de chaleur - Avenant 1
- Commande publique - Marchés de travaux réseau de chaleur - autorisation de signer les futurs avenants
- Réseaux - convention de servitude ENEDIS - Régularisation
- Finances - Compte administratif 2022 Budget annexe assainissement - rectificatif
- Finances - Affectation des résultats budget annexe assainissement - rectificatif
- Finances - Budget annexe assainissement - décision modificative budgétaire 1
- Culture - Convention avec la Loggia
- Question diverses

29 JUIN

- Lotissement des ormes - Avenant 1 aux marchés de travaux
- Lotissement des ormes - Tarifs de vente des lots
- Lotissement des ormes - Règlement de commercialisation et autorisation de signature des actes de vente
- Lotissement des ormes - Adoption du budget primitif
- Finances - Taux de la taxe d'aménagement
- Ressources humaines - Création des emplois non permanents pour le service périscolaire et le service marché
- Enfance - Règlement intérieur du service périscolaire
- Finances - Adoption des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024
- Enfance/social - Subvention à l'inter'Val - prise en charge des frais de déménagement
- Enfance/social - Subvention à l'inter'Val - participation financière annuelle - modification de la délibération du 10 mai 2023
- Commande publique - Convention de groupement de commande pour une prestation d'accompagnement à la rédaction de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Inter'Val
- Finances - Subvention Espace Habitat
- Finances - Garantie d'emprunt Espace Habitat
- Aménagement - Pratique du vélo dans le centre-bourg
- Intercommunalité - Convention de mise à disposition des chemins pour les liaisons cyclables
- Environnement - ICPE - Enquête publique sur l'extension du parc éolien de Maxent
- DM2 Budget Annexe assainissement
- Désaffectation du bâtiment de l'ex centre social
- Convention pour le renforcement du réseau d'eau potable rue de la Chèze
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au club Brocéliande Volley
- Avenant au marché de travaux pour la construction de la Maison de l'Enfance et des services Tranche 2
- Culture - Avenant à la convention de Résidence d'artiste en milieu scolaire
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations
- Questions diverses

Modification de l'accueil du public en mairie cet été

L'accueil est fermé au public les mardi et jeudi de juin, juillet et août.

Ouverture exceptionnelle le jeudi 13 juillet, fermeture le samedi 15 juillet au matin.

ARISTIDE GROUGET

PHOTOGRAPHE PLÉLANAIS

Le photographe Aristide Grouget a été le premier photographe connu, résidant à Plélan-le-Grand. Né en 1857, il a réalisé de nombreuses photographies de la commune et des environs durant la fin du 19ème siècle et le début du 20ème.

Le métier de photographe

Aristide Grouget réalisait de nombreuses photographies de monuments ainsi que des portraits de personnalités locales. Malheureusement très peu de ces photos nous sont connues et les portraits restent aujourd'hui non identifiés.

Dans le livre Plélan en Brocéliande, nous en apprenons davantage sur l'histoire de ce photographe. Guy Larcher, un des

co-auteurs du livre témoigne du travail de recherche réalisé à cette occasion : « Je n'avais jamais entendu parler d'Aristide Grouget. En effectuant des recherches dans les archives de la mairie, j'ai pu en apprendre un peu sur lui et rassembler quelques pièces du puzzle ».

À partir des en-têtes de factures conservées en mairie et des actes d'état civil de mariages et de décès, on retrace l'histoire de ce photographe et des liens qu'il avait dans son quotidien. Nous connaissons plusieurs de ses clichés édités par Mary Rousselière, éditrice à Rennes.

Beaucoup d'autres photos pourraient être de lui mais faute de mention explicite du nom du photographe sur de nombreux clichés, il est difficile d'identifier

leurs auteurs. Par exemple, les photographies du marché de Plélan de l'époque éditées par Mary Rousselière pourraient être prises par Aristide Grouget.

Ce photographe plélanais était connu comme une personne sociable et créative. Il réalisait des photos mais aussi les décors de la section théâtre du patronage (Citation de Maurice Le Charte), tout comme de nombreuses missions pour la collectivité.

Avant la grande guerre...

La photo ci-dessous illustre la maison du photographe lui-même. L'anecdote tient à la présence du boulanger au premier plan, Jean Marquer. Cette photo date des années 1900-1910.

Maurice le Charte, Plélanais aujourd'hui disparu, a identifié cet artisan boulanger en pleine livraison de pains avec sa brouette.

▼ *Facture de l'époque éditée par Aristide Grouget*



Plélan - Maison Jeanne d'Arc ▼



▲ *Guy Larcher, Jacky Ealet et Marcel Beaudouin, des enfants du pays amoureux de l'histoire locale, retracent Plélan-le-Grand en Brocéliande, un ouvrage de 400 pages*



CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez les comptes-rendus du Conseil municipal sur www.plelan-le-grand.fr

VOTRE MAIRIE

37, avenue de la Libération
35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 06 81 41

Fax 02 99 06 97 96

accueil@plelan-le-grand.fr

www.plelan-le-grand.fr

Horaires

Lun. au merc. > 9h/12h – 14h/17h

Jeudi > 14h/17h

Vend. > 9h/12h – 14h/16h30

Le premier et le troisième samedi du mois : 9h à 11h30.

Fermeture le samedi 15 juillet, mardi et jeudi du mois de juillet et août et les samedis au mois d'août

Permanences en mairie

Pour un rendez-vous avec le député, le conseiller départemental, l'architecte conseil, l'ADIL ou le conciliateur de justice, s'adresser directement à l'accueil de la mairie au 02 99 06 81 41.

Rencontrer Madame le Maire

Vous souhaitez rencontrer Murielle Douté-Bouton ou l'un de ses adjoints. Ils vous reçoivent sur rendez-vous. Merci de contacter l'accueil au 02 99 06 81 41.

LA DÉCHETTERIE

Z.A. La Pointe rue des Artisans
35380 Plélan-le-Grand
Tél. 02 99 61 87 27

Horaires

Lundi & jeudi > 8h30/12h –

13h30/18h

Samedi > 8h30/12h30 –

13h30/17h30

LA MÉDIATHÈQUE

18, rue Nationale
35380 Plélan-le-Grand
Tél. 02 99 61 80 03
mediathèque@plelan-le-grand.fr
www.mediathèque-julien-gracq.fr

Horaires bibliothèque

Mardi : 16h00–19h00

Mercredi : 10h00–12h00
et 14h00–18h00

Vendredi : 16h00–19h00

Samedi : 10h00–12h00
et 14h00–17h30

Horaires cyber-base

Mardi : 16h00–18h00

Mercredi : 14h00–18h00

Jeudi : 14h00–17h00

Vendredi : 16h00–18h00

Samedi : 10h00–12h00 et
14h00–17h00

Fermeture le 15 juillet

Fermeture annuelle du 1er au 12 août

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Mai :

Joshua RELMY

Aïmy PICHOT

Juin :

Maëlys HERVE

Mariages

Avril :

Jolan TRUCA et Delphine LEPEYTRE

Juin :

Romain COSNIER et Audrey LOUEDOC

Ludovic THORAVAL et Bleuenn GAUTIER

Décès

Avril :

DETOC Joseph

GODET Victor

Le HIR Anne

DUVAL Clotilde

LAUNAY Genevieve

Mai :

TERTRAIS André

DENAIS Ange

Juin :

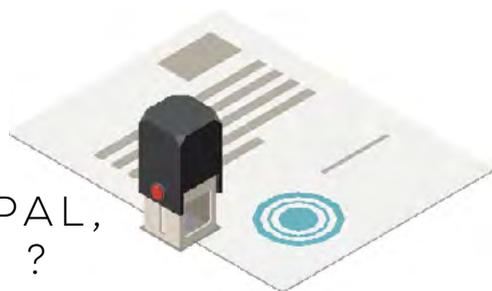
LEMASLE Madeleine

URVOY Louise

MAGAR Bernadette

VIE LOCALE

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL, POUR QUOI FAIRE ?



L'arrêté municipal permet de formaliser une décision administrative prise par le maire. Les arrêtés municipaux sont consultables en mairie.

Autorisation d'occupation du domaine public

Pour tous les événements impliquant une utilisation de la voie publique, comme des travaux ou un déménagement, vous devez adresser un dossier de demande d'autorisation de voirie auprès de l'autorité en charge de la gestion des réseaux routiers : la commune pour les voies communales, le Département si vous êtes concerné par une route départementale.

La demande peut être déposée en mairie ou envoyée par courrier en recommandé avec avis de réception.

Organisation de manifestations et de notifications individuelles

Toute occupation du domaine public est soumise à la mise en place d'un arrêté municipal.

Prenez contact avec la mairie pour vous accompagner dans votre démarche de demande d'arrêté municipal.

mercredi 5 juillet

Rencontre conviviale pour les aidants

Un temps d'échange et de rencontre à l'attention des aidants.
 À la Bétangeais à Monterfil - Entre 14h30 et 17h30

vendredi 7 juillet

Concours de pétanque – La Boule Plélanaise

En doublette, concours de pétanque en nocturne
 Terrain de foot stabilisé - 19h - Ouvert à tous

Jeudis de l'été : 6 Juillet au 30 août

Jeudis Volley – Brocéliande Volley

Tournoi de volley amateur et en plein air !
 terrain de beach Volley - renseignements et inscription
 sur la page Facebook de Brocéliande Volley

Samedi 8 et dimanche 9 juillet

Le Grand déballage #2 – Mairie, UCAP, Villages Étapes

Animations commerciales, culturelles et familiales et Fest Deiz
 le dimanche matin au marché.

Centre bourg de Plélan - à partir de 10h le samedi

Ciné Plein air – Projection du film E.T

Au vélodrome - à la tombée de la nuit

Fête du Fer à Paimpont – Association Hispamebro

Le rendez-vous annuel des forgeron.ne.s !
 Paimpont - Renseignements sur le site internet de l'association

vendredi 14 juillet

Fête nationale

Cérémonie officielle à 11H30 – Place de l'église

Retraite aux flambeaux avec les pompiers de Plélan suivi d'un défilé de la Fanfare Plélanaise puis du spectacle pyrotechnique «Terre de Feu» de la compagnie Sukha et d'un bal populaire.
 Centre bourg et Vélodrome - à la tombée du jour

samedi 22 juillet

Spectacle tout public – Association La Loggia

« Membre fantôme » de la compagnie Bancale
 Vélodrome - 19h - Entrée libre

Du 25 au 27 août

Festival du roi Arthur

Un festival incontournable de la saison estivale
 Bréal sous Montfort - www.festivalduroiARTHUR.fr

Samedi 2 septembre

Concours de pétanque – La Boule Plélanaise

En tripléte, participez à ce concours de pétanque !
 Terrain de foot stabilisé - 14h - ouvert à tous

Dimanche 3 septembre

Forum des associations

Plélan et Paimpont s'associent à nouveau pour organiser le forum des associations : découverte, inscriptions et informations sur les activités associatives.
 Complexe sportif - Entrée libre de 9h à 13h

Samedi 9 septembre

Comice agricole du canton de Plélan

À Monterfil

Dimanche 10 septembre

Vide Grenier du Thélin

Venez chiner et profiter d'un bon moment au Thélin.
 Place de l'église au Thélin - à partir de 9h

du 15 au 17 septembre

Festival Les Chardons Ardents

C'est le festival de la rentrée à ne pas rater !
 Vélodrome - Programme détaillé dans ce magazine

Dimanche 17 septembre

20ème édition de la rando des Beiles – R'mine verte

Parcours VTT et pédestre autour de Plélan
 Complexe sportif - Rdv 7h30 - inscription sur place

mardi 19 septembre

Réunion publique « Mutuelle santé communale »

Organisée par le CCAS et animé par la société AXA
 Salle des Fêtes - 18h - inscription 06.77.23.12.38

Programme d'été de votre médiathèque

Le^{ct}ure, expositions, cours d'informatique, visite d'une librairie coopérative...

Les transats sont installés, retrouvez toute la programmation sur le blog de la médiathèque ou en flashant le QR code

www.mediatheque-julien-gracq.fr



Fermeture exceptionnelle le 15 juillet
 Fermeture annuelle du 1er au 12 août

